

Projet Educatif de Territoire

2025 - 2028





À Limay, avec mon équipe municipale, nous avons fait de l'éducation une priorité de notre mandat et nous y consacrons donc des moyens conséquents mais nécessaires pour répondre aux nombreux besoins de notre territoire et de notre jeunesse. Sans relâche nous poursuivons les efforts engagés et multiplions les initiatives partenariales.

Mais pour bien agir il faut savoir se projeter et planifier ses actions. C'est pourquoi nous avons élaboré notre nouveau Projet Educatif Territorial 2024-2027.

Renforcer encore la continuité éducative, favoriser l'innovation et réduire les inégalités pour la réussite éducative, voilà les ambitions qui sont les nôtres. Mais cette démarche n'a de sens et ne peut se concrétiser au quotidien que si elle s'inscrit dans un cadre partenarial avec les services de l'État concernés et l'ensemble de la communauté éducative.

« *L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde* » disait Nelson Mandela et je suis plus que jamais convaincu que notre monde en a besoin... A notre modeste échelle nous devons participer à ce réarmement-là !

Djamel Nedjar

Maire de Limay

SOMMAIRE

Préambule	p.4
Diagnostic de territoire	p.5
Présentation de la ville	p.5
Environnement géographique	p.5
Les acteurs du PEdT	p.6
L'offre éducative pour les 3/11 ans	p.7
La journée type	p.7
Les écoles et leurs fréquentations	p.7
Les activités périscolaires	p.8
Le Conseil Municipal des Enfants	p.9
Les équipements culturels et sportifs associés aux écoles et à l'accueil de loisirs	p.10
L'accueil de loisirs et le Plan mercredi	p.11
L'accueil de loisirs	p.11
Le Plan mercredi	p.12
Les objectifs du PEdT	p.15
L'objectif général	p.15
Les objectifs 2025 - 2028	p.15
Les actions possibles	p.15
Les moyens humains et la communication	p.16
Les moyens humains	p.16
La communication	p.16
L'évaluation	p.16
Nous contacter	p.17

La ville de Limay marque son engagement dans un Projet Educatif Territorial qui structure sa politique éducative autour de 4 axes prioritaires pour les années à venir.

Les objectifs du PEDT 2025-2028

- AXE 1 - Contribuer à la continuité éducative des enfants tout au long de leur parcours
- AXE 2 - Proposer des activités innovantes et de découverte
- AXE 3 - Contribuer à la « Réussite éducative »
- AXE 4 - Développer la solidarité et réduire les inégalités

QU'EST-CE QUE LE PEDT ?

« Le projet éducatif territorial (PEdT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. »

Ministère de l'Education National, de l'enseignement supérieur et de la recherche

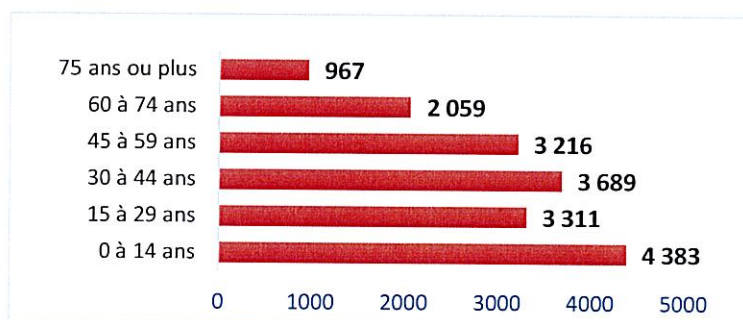


PRESENTATION DE LA VILLE

Ville de **plus de 17 626 habitants** et 6 471 ménages (*données INSEE 2021*), Limay se trouve à l'extrémité ouest de la région Ile-de-France, dans le département des Yvelines. Chef-lieu d'un canton essentiellement rural constitué de 17 communes dont 15 ont moins de 3 500 habitants, Limay borde la Seine sur sa rive droite et fait face à Mantes-la-Jolie, sous-préfecture du département. Elle est intégrée depuis janvier 2016 dans **la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)**.

Limay compte un quartier prioritaire, Centre Sud, où résident 21 % de la population de la ville. Une partie de la ville est en **Réseau d'Education Prioritaire** : 10 écoles (maternelles et élémentaires) ainsi qu'un collège.

Un quart de la population a moins de 14 ans :



Le niveau de formation supérieur au BAC est de 17.2 % dans le quartier prioritaire Centre Sud, de 23.8 % sur Limay, et de 30.7 % sur la GPSO.

Le seuil de pauvreté est relativement important puisqu'il représente 41.6 % dans le quartier prioritaire Centre Sud, 19.8 % sur Limay et 14.9 % sur la GPSO.

Le taux d'emploi est quant à lui de 46.9 % dans le quartier prioritaire Centre Sud, de 60.6 % sur Limay, et de 65.5 % sur la GPSO.

De manière générale la population limayenne accumule certaines fragilités, notamment sur le Quartier Centre Sud : une population peu diplômée, un taux de chômage élevé notamment pour les 16/24 ans, une précarisation de l'emploi.

ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE

La commune s'étend sur un territoire de 1148 hectares. Elle est desservie par un important réseau routier et autoroutier (la N190 et N183, la rocade qui enjambe la Seine et l'A13). Située à 50 km à l'Ouest de Paris, la Ville est limitée par les communes suivantes :



- Au Nord : Fontenay-St-Père,
- Au Nord-Est : Guitrancourt
- A l'Est : Porcheville
- Au Sud-Est : Guerville
- Au Sud : Mantes-la-Jolie
- A l'Ouest : Follainville-Dennemont

Les ACTEURS du PEdT

Le public concerné est le public scolaire dans sa totalité, de la petite section au CM2 (2 460 enfants) :

- Le secteur SCOLAIRE est constitué de :
 - 8 Ecoles maternelles
 - 8 écoles élémentaires
 - 113 classes
 - ✓ 5 en co-enseignement
 - ✓ 1 classe ULIS
 - ✓ 1 enseignante UPEAA à mi-temps
 - ✓ 1 accompagnement pour les enfants du voyage
- Le secteur PERI & EXTRASCOLAIRE est constitué de :
 - 1 Accueil de Loisirs Edouard Fosses
 - 16 Accueils périscolaires

Les dispositifs municipaux pris en compte dans le PEdT sont :

- Les accueils du matin
- Les accueils du soir
- La restauration
- Les accueils périscolaires
- Les accueils extrascolaires

Les dispositifs contractuels existants s'articulant avec le PEdT sont :

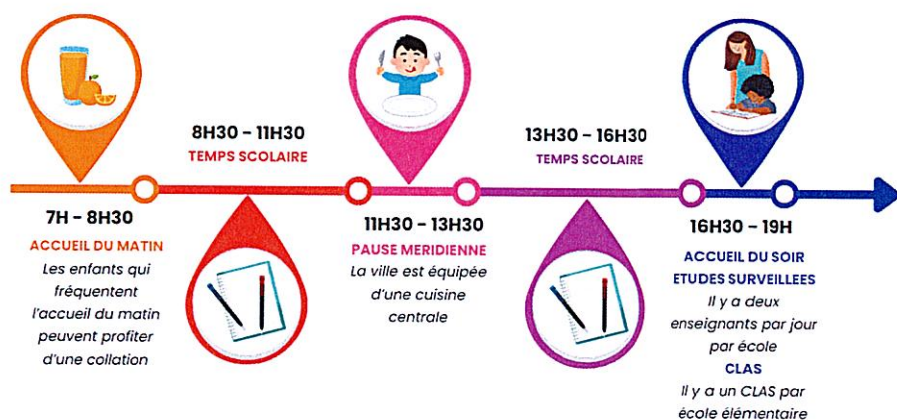
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- La Réussite Educative
- Le Contrat de Ville
- La CTG
- La Cité Educative

Les partenaires et les principaux services associés sont :

- Les services de la ville (Médiathèque, Conservatoire, Culture, Sport...)
- Les associations locales
- L'Education Nationale

LA JOURNEE TYPE

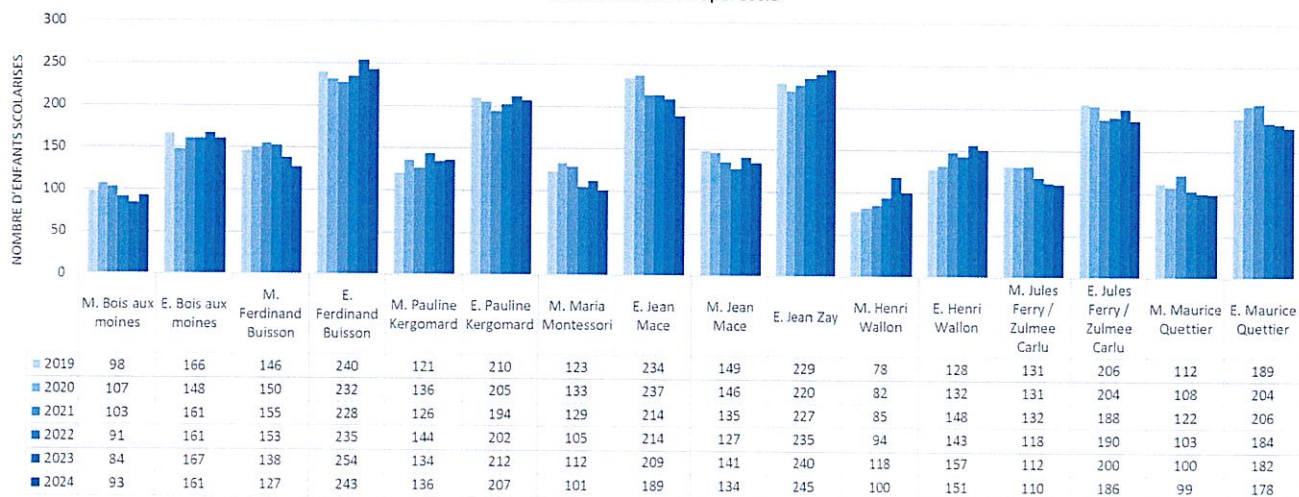
JOURNEE TYPE

PERIODE SCOLAIRE
du lundi au vendredi

LES ECOLES et leurs fréquentations

Ecoles maternelles	Effectifs 2024		Ecoles élémentaires
Bois aux Moines	93	161	Bois aux Moines
Ferdinand Buisson	127	243	Ferdinand Buisson
Zulmée Carlu	110	186	Jules Ferry
Pauline Kergomard	136	207	Pauline Kergomard
Maria Montessori	101	189	Jean Macé
Jean Macé	134	245	Jean Zay
Henri Wallon	100	151	Henri Wallon
Maurice Quettier	99	178	Maurice Quettier
Total Maternelles	900	1 560	Total Elémentaires
2 460 enfants scolarisés sur la rentrée 2024-2025			

Evolution des effectifs par école



LES ACTIVITES PERI - EXTRASCOLAIRES et leurs fréquentations

HORAIRES	ACTIVITES	CONTENUS & ENCADREMENTS	LIEUX	TARIF
7h/8h30	ACCUEIL DU MATIN	Conçu comme un temps de transition entre le temps familial et le temps collectif, l'accueil du matin se fait sur chaque école. Les enfants sont pris en charge par les animateurs et les ATSEM. Une collation * est proposée aux enfants chaque matin.	1 accueil par école : 8 accueils maternels & 8 accueils élémentaires	Tarif en fonction des revenus des familles
		* Collation sur l'accueil du matin : Ce dispositif, soutenu par l'Etat, doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Environ 160 élèves bénéficient d'une collation 4 jours par semaine pendant les 36 semaines scolaires.		
11h30/13h30	TEMPS MERIDIEN	Le temps du midi est un temps de repas et d'activité éducatives adaptées. L'encadrement est assuré par les animateurs et les ATSEM.	1 cuisine centrale, 5 satellites et 1 restaurant scolaire par école	Tarif en fonction des revenus des familles
16h30/19h	ACCUEIL APRES LA CLASSE	Après une petite récréation et un goûter, les enfants sont pris en charge par les animateurs. Des activités et des temps de jeux sont proposés avant le retour à la maison. L'accueil des parents permet un échange autour de la journée de l'enfant.	1 accueil par école : 8 accueils maternels & 8 accueils élémentaires	Tarif en fonction des revenus des familles
16h/17h30	CLAS ECOLE ELEMENTAIRE	Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est mis en place dans les écoles élémentaire. Ce dispositif impulsé par l'Etat permet une aide aux devoirs, un soutien méthodologique, aux enfants qui en ont besoin. Le CLAS s'articule avec d'autres dispositifs tel que le Programme de Réussite Educative. Les intervenants sont majoritairement des enseignants. Les lundis et mardi sont accueillis les CP, CE1 et CE2, les jeudis et vendredis sont accueillis les CM1 et CM2. Il y a environ 140 enfants par an.	1 CLAS par école élémentaire	Gratuit
16h/17h30	CLUBS COUP DE POUCE ECOLE MATERNELLE, Grande section	Le Coup de Pouce Langage (CLA) agit sur plusieurs registres de langage, il est animé par 8 animateurs recrutés par la ville et encadré par un coordinateur. La mise en œuvre du dispositif dure 6 mois, à raison d'une heure par jour après la classe. Cette action s'adresse aux enfants de Grande Section rencontrant des « difficultés langagières ».	8 clubs Coup de Pouce de 5 enfants sur la ville, soit 40 enfants (1 par école maternelle)	Gratuit
7h/19h	ACCUEIL DE LOISIRS Mercredi	Le Centre de Loisirs Edouard Fosse accueille les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis dans un cadre verdoyant. Au sein de bungalows, les enfants sont répartis en tranche d'âge. Les animateurs proposent aux enfants des activités ludo-éducatives, des sorties et des activités sportives.	Centre Edouard Fosse	Tarif en fonction des revenus des familles
7h/19h	ACCUEIL DE LOISIRS Vacances scolaires			



Le Conseil Municipal des Enfants est une instance démocratique qui permet aux enfants d'apprendre, d'exprimer une opinion et de prendre part à la vie de la commune à travers la réalisation d'un projet.

Durée du mandat et nombre d'enfants élus

32 enfants issus des différentes écoles de la ville sont élus pour 2 ans (soit 4 par écoles).

Tous les enfants du CP au CM2 sont électeurs.

A la suite des élections, le **Conseil d'installation** a lieu à l'hôtel de ville.

Commissions

Les enfants se réunissent en 3 commissions : Éducation loisirs, Cadre de vie environnement et Solidarité vivre ensemble. Chaque enfant a choisi sa commission lors du conseil d'installation.

Séances plénières

Les conseillers enfants se réunissent en séances plénière 3 ou 4 fois durant leur mandat. Ces séances sont publiques et ont lieu le samedi matin, afin de permettre à tous (parents, élus, amis, population) de pouvoir y assister. Elles sont destinées à décider de la mise en place de projets pour la ville de Limay. Les séances sont présidées par Monsieur le Maire.

La ville dispose de :	
Salles polyvalentes	4 salles polyvalentes
Gymnases	4 gymnases accessibles
CRC	Plusieurs salles du Conservatoire à rayonnement communal
Médiathèque	Utilisation des locaux de la médiathèque : espace dédié aux jeunes au rez-de-chaussée et espace multimédia à l'étage.
Cyber-espace	Un cyber espace avec 8 postes de travail

Actions	Public	Horaires	Encadrement	Lieux	Tarifification
CIS : centre d'initiation sportive	Tout public	• mercredis après-midi, • vendredis soirs • samedis • pendant les vacances scolaires	Educateurs sportifs de la ville	Équipements sportifs de la ville et de la région selon les activités	Tarif en fonction du revenu des familles
CRC : conservatoire à rayonnement communal		• mercredis après-midi, • certains soirs • samedis pendant les périodes scolaires	Professeurs de musique de la ville	Le CRC	
EMAP : école municipale d'arts plastiques		• mercredis après-midi, • certains soirs • samedis pendant les périodes scolaires	Professeurs de la ville	L'école des arts plastiques	
Médiathèque		• du lundi au samedi • pendant les vacances avec une fermeture hebdomadaire	Agents de la ville	Médiathèque	Gratuit

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire peuvent être accueillis sur l'accueil de loisirs Edouard Fosse. Ils sont pris en charge par une équipe d'animateurs tout au long de la journée. Le déjeuner est pris sur place ainsi que le goûter.

Sur ce site de 4 hectares, en pleine nature, deux structures réparties par secteur d'âges accueillent les enfants :

- les maternelles : enfants âgés de 3 à 5 ans
- les élémentaires : enfants âgés de 6 à 13 ans

Conditions d'accueil et d'accès :

L'accueil de loisirs est destiné aux enfants Limayens ou inscrits dans les écoles de la commune. Un enfant inscrit dans une école extérieure peut fréquenter l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires et les mercredis (le tarif « hors commune » sera alors appliqué).

Les inscriptions s'effectuent par période, en remplissant un planning de réservation spécifique à remettre à l'accueil du Pôle Education ou en mairie.

Les enfants peuvent arriver directement sur l'accueil de loisirs entre 7h00 et 9h00 le matin et repartir le soir entre 17h00 et 19h00.

Ils peuvent également fréquenter la structure en demi-journée :

- en matinée : avec repas, départ à 13h30
- en après-midi : avec repas, accueil dès 11h30

Les familles peuvent également choisir de déposer leur enfant sur un point d'accueil situé sur la ville, et de venir le chercher le soir sur ce même lieu (*Ecole Ferdinand Buisson*). La municipalité prend en charge les déplacements en bus sur l'accueil de loisirs, ainsi que le retour sur la ville.

Des points de ramassage situés à différents endroits de la ville sont également organisés par la ville :

- . Arrêt de bus Duvivier (Rue Edouard Branly)
- . Arrêt de bus Basses Meunières (Rue des Basses Meunières)
- . Arrêt de bus Fosses Rouges (Rue Edouard Fosse)
- . Arrêt de bus F. Buisson (Avenue du Président Wilson)
- . Arrêt de bus Place Robespierre (Place Robespierre)
- . Arrêt de bus Fontaine Agnès (Avenue de la Source)



La commune de Limay inscrit son Plan Mercredi dans la démarche globale de son Projet Educatif Territorial 2025/2028.

Le plan mercredi est un label garant de la qualité du PEdT.

Il vise une meilleure articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, et s'adresse à tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

L'organisation d'un Plan mercredi permet de bénéficier :

- d'un label qualité, garantissant des activités ludo-éducatives riches et variées
- d'aides financières renforcées (une aide s'ajoute à celle de la Prestation de service ordinaire)
- d'une adaptation des conditions d'encadrement des accueils de loisirs du mercredi

Les taux d'encadrement réglementaire avec un PEdT

(Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative)

PERISCOLAIRE

Le taux d'encadrement dans le cadre d'un PEdT varie selon l'âge des enfants et selon la durée de l'accueil périscolaire (plus ou moins 5 heures consécutives).

Périscolaire jusqu'à 5 heures consécutives

Lundi – mardi – jeudi – vendredi

1 animateur pour 14 enfants (pour les moins de 6 ans)

1 animateur pour 18 enfants (pour 6 ans et plus)

Périscolaire plus de 5 heures consécutives

Mercredi *(le mercredi relève du champ périscolaire)*

1 animateur pour 10 enfants (pour les moins de 6 ans)

1 animateur pour 14 enfants (pour 6 ans et plus)

EXTRASCOLAIRE ou séjour de plus de 3 nuits

Week-end - vacances

1 animateur pour 8 enfants (pour les moins de 6 ans)

1 animateur pour 12 enfants (pour 6 ans et plus)

Les intervenants extérieurs sont comptabilisés dans l'équipe d'encadrement.

Le Plan Mercredi permet de rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet portant des valeurs communes avec les enjeux, portés par le Ministère de l'Education Nationale :

- ✓ Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- ✓ Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- ✓ Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- ✓ Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi...).

La ville souhaite que les activités du mercredi puissent être pensées en cycle, en respectant une progressivité pédagogique. Une approche ludique, récréative et créative devra être favorisée dans la mise en place des activités.

Le Ministère de l'Education Nationale indique que si les collectivités ne peuvent pas répondre favorablement d'emblée à tous les critères du plan mercredi, les porteurs de projets devront y tendre progressivement.

Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires

Pour mener à bien le Plan mercredi, la ville souhaite renforcer la collaboration entre l'accueil de loisirs et l'école. Ainsi, il sera important de veiller à ce que les projets d'école puissent être présentés aux équipes d'animation, ainsi que les projets pédagogiques aux équipes enseignantes. De plus, les temps d'échange et de concertation seront à favoriser entre les acteurs (Conseil d'école, réunions, COPIL PEdT...).

En 2025, la Direction Education Enfance Jeunesse évolue et devient la Direction des Synergies éducatives. Celle-ci accueille le secteur de la Petite Enfance en son sein. La volonté de resserrer les liens entre les acteurs de l'enfance de 0 à 11 ans, s'accompagnera de projets transversaux et concertés, s'inscrivant dans les dispositifs contractuels. Le service Jeunesse se rapprochera quant à lui de l'insertion, afin de répondre à un besoin d'accompagnement des jeunes en ce sens sur le territoire. Cette nouvelle répartition des secteurs devrait contribuer à la cohérence de la continuité éducative proposée aux enfants de la ville. Elle devrait aussi voir émerger avec le temps des liens plus forts entre les actions relatives au service Petite enfance et celles impulsées par le service Enfance.

Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap

La Direction des Synergies éducatives entreprend d'accueillir tous les enfants dans le but de favoriser leur réussite.

L'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers :

Sur les temps périscolaires et extrascolaires (centre d'accueil du matin, pause méridienne, centre d'accueil du soir, centre de loisirs) les équipes accueillent :

- des enfants en situation de handicap et diagnostiqués par la MDPH
- des enfants sous PAI (allergies, diabète...)
- des enfants en « situation difficile » (certains enfants ne sont pas reconnus comme porteur de handicap, toutefois il est observé des difficultés de comportement demandant une prise en charge spécifique par l'équipe encadrante)

La ville met en place des formations à l'attention des équipes éducatives (ATSEM, animateurs, cadres) afin d'impulser une réflexion sur les modalités d'un accompagnement adapté, mais également d'entamer une analyse réflexive sur les pratiques professionnelles.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique, en se basant sur des situations rencontrées.

L'intégration de la Petite Enfance au sein de la Direction des Synergies éducatives, devrait faciliter l'accompagnement des enfants dans les différents changements de structure d'accueil, en favorisant les partages d'expériences et de compétences.

La mixité sociale :

L'accueil des enfants se veut accessible. Ainsi, la ville de Limay propose une tarification des prestations périscolaires différenciées et déterminées selon les revenus des familles.

De plus, tous les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis et vacances, sont regroupés dans un même lieu, l'occasion de participer conjointement aux projets et actions.

Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs

Les activités périscolaires trouvent une partie de leur richesse dans le partenariat engagé sur la ville. Le Plan mercredi permettra de poursuivre les actions en ce sens et d'affirmer la volonté de la collectivité de densifier encore davantage le maillage éducatif sur le territoire.

A ce jour, les enfants peuvent utiliser les équipements sportifs :

Quatre gymnases sont présents sur la ville ce qui constitue une opportunité pour les jeunes Limayens. Des initiations à certaines disciplines peuvent y être organisées, ainsi que des tournois ou des activités ludiques et sportives.

Les enfants ont l'occasion de profiter des équipements culturels :

En effet, les groupes fréquentent régulièrement la Médiathèque dans le cadre d'expositions, de rencontres d'auteurs, d'activités autour de la lecture. Un espace est dédié aux jeunes au rez-de-chaussée, ainsi qu'un espace multimédia à l'étage. Un cyber espace est également disponible avec 8 postes de travail. Sur la ville, les équipes périscolaires travaillent également sur des projets transversaux avec le Conservatoire à rayonnement communal, notamment en ce qui concerne la musique. La ville compte également 4 salles polyvalentes et un chapiteau tenu par une troupe de cirque où les enfants peuvent assister à des spectacles, ou participer à des temps collectifs.

Ils peuvent aussi visiter le patrimoine historique et les sites naturels sur le territoire :

La ville de Limay est très attachée à son histoire et à son patrimoine (*le parc des Celestins, le vieux pont...*). Véritable porte du Parc naturel régional du Vexin français, elle borde la Seine et regorge d'activités possibles, avec des espaces naturels et protégés. L'objectif dans les années à venir est d'intégrer encore d'avantage les enfants aux projets patrimoniaux et environnementaux afin de les sensibiliser à la faune, la flore, aux enjeux écologiques mais aussi de transmettre les richesses de ce territoire.

Les enfants sont amenés à participer à des animations en lien avec les associations :

En fonction des projets, les équipes peuvent solliciter tout au long de l'année certaines associations sur la ville dans le cadre de leurs activités.

Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi...).

Le mercredi est un moment fort et de détente qui participe à la construction des enfants. Ce temps peut aussi être l'occasion de découvrir de nouvelles activités, d'acquérir des compétences ou encore d'expérimenter des actions innovantes.

Afin d'organiser au mieux ces temps d'accueil et de les inscrire dans une logique ludo-éducative, des réunions de préparation sont prévues chaque mardi avec les équipes d'animation.

Fortement soutenue par la collectivité, la Direction des Synergies éducatives souhaite développer des actions de qualité en cohérence avec les différents temps de l'enfant. Pour ce faire, elle envisage de travailler de concert avec les directeurs d'école sur un projet « d'apprentissage par le jeu ». Celui-ci devrait se développer sur les accueils péri et extrascolaires, ainsi que sur les écoles. L'objectif sera de faire rayonner les valeurs des jeux de logiques et d'anticipation (actuellement le Bridge et les échecs) en faveur des savoirs fondamentaux. La ville vise de ce fait, à développer les aspects de complémentarité éducative avec les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant. Notons que ces jeux sont aussi une très belle manière d'aborder l'intergénérationnel.

L'OBJECTIF GENERAL :

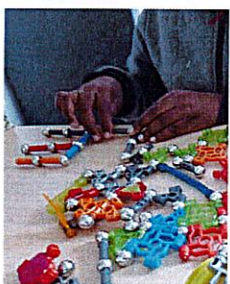
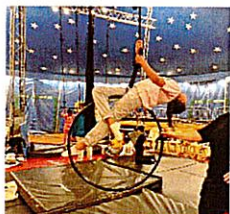
Favoriser les apprentissages scolaires, les découvertes, et la citoyenneté dans un parcours éducatif cohérent.

LES OBJECTIFS 2025-2028 :

- AXE 1 - Contribuer à la continuité éducative des enfants tout au long de leur parcours
- AXE 2 - Proposer des activités innovantes et de découverte
- AXE 3 - Contribuer à la « Réussite éducative »
- AXE 4 - Développer la solidarité et réduire les inégalités

LES ACTIONS POSSIBLES :

Les actions à porter et à poursuivre sont diverses (liste non exhaustive) :



AXE 1 - Contribuer à la continuité éducative des enfants tout au long de leur parcours :

- Favoriser le lien entre les différentes structures
- Poursuivre le développement des Passerelles
- Veiller à la complémentarité des actions
- Accompagner l'enfant et les familles dans le parcours éducatif de l'enfant

AXE 2 - Proposer des activités innovantes et de découverte :

- Développer les activités numériques
- Proposer des activités de découverte dans le domaine de l'art, de la culture, du sport, de l'environnement...
- Favoriser l'élargissement du champ d'intérêt de l'enfant
- Développer l'apprentissage des savoirs fondamentaux par le biais d'activités ludo-éducatives

AXE 3 - Contribuer à la « Réussite éducative »

- Travailler sur les compétences psychosociales, l'estime de soi
- S'appuyer sur le soutien du CLAS et des dispositifs existants sur le territoire
- Poursuivre le travail entrepris sur le raccrochage scolaire

AXE 4 - Développer la solidarité et réduire les inégalités :

- Favoriser l'éducation inclusive
- Promouvoir l'engagement citoyen
- S'appuyer sur les compétences de la Réussite éducative
- Favoriser le « vivre-ensemble »

LES MOYENS HUMAINS & LA COMMUNICATION

LES MOYENS HUMAINS

La mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire repose sur l'implication et la mobilisation d'un comité. Celui-ci est chargé du pilotage et de l'évaluation du dispositif.

Il conviendra d'associer au **Comité de pilotage** les acteurs impliqués au sein du PEDT :

LES ACTEURS	LEURS RÔLES
Les élus en charge des secteurs définis	Ils sont garants du projet de mandature
Le référent technique PEDT	Il assure la préparation et la gestion du Comité. Il favorise les échanges et les prises de décisions en amont avec les élus de secteur et les équipes.
Les responsables des services concernés	Ils assurent les remontées de terrain, impulsent et suivent les actions. Ils veillent au respect du cadre réglementaire inhérent à chaque secteur et appliquent les préconisations émises dans le PEDT.
Les partenaires opérationnels et institutionnels	
L'Education Nationale et ses représentants locaux	
Les représentants de parents d'élèves	Leurs avis sont recueillis, ils représentent l'ensemble des élèves de la ville.

LA COMMUNICATION

La communication permettra de **faire rayonner les projets** et d'associer le plus grand nombre de parents à cette démarche.

- Affichage des activités sur le site de la ville
- Présentation au comité de parents d'élèves des activités prévues
- Articles dans les organes de communication de la ville avec photographies et explications des actions et des temps forts
- Présentation en Conseil Municipal des Enfants

L'EVALUATION

Les effets attendus du PEDT feront l'objet :

- **d'une évaluation implicite**
observations, présence des acteurs, appréciation générale
- **d'une évaluation spontanée**
échanges formalisée ou informels, outils quotidiens
- **d'une évaluation instituée**
tests d'évaluation, enquête, tableaux de bords

Les acteurs concernés par le recueil des éléments quantitatifs et qualitatifs sont les parents, le personnel de l'Education Nationale, les enfants, les partenaires, les services municipaux associés, les agents du secteur extra et périscolaire et du secteur scolaire, ainsi que les autres acteurs éducatifs du territoire.

Les outils utilisés devront :

- permettre une représentativité des publics concernés, l'échantillonnage sera observé
- permettre un retour sur l'ensemble des activités à évaluer (séjours, activités périscolaires, études...). **Les critères d'évaluation** seront établis en fonction des actions afin de permettre une évaluation complète et précise.

Les constats et données recueillies seront à mettre en lien avec les axes et les objectifs établis.

Une synthèse sera ensuite effectuée et transmise à l'ensemble des acteurs du dispositif.

Le PEDT devra être considéré comme un projet vivant, capable de s'adapter aux évolutions institutionnelles et structurelles, ainsi qu'aux écueils rencontrés, tout en maintenant les principes de base qui l'animent.

NOUS CONTACTER



Mairie Limay :

Hôtel de Ville
5 Avenue du Président Wilson
78520 LIMAY

Pavillon de l'Éducation :

Direction des Synergies éducatives
10 Avenue du Président Wilson
78520 LIMAY
01 34 97 27 04
education@ville-limay.fr